



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre  
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf  
[www.esch-sur-sure.lu](http://www.esch-sur-sure.lu)

## Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que, par délibération du 6 mai 2022, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a nouvellement fixé une taxe semestrielle au montant de 450,00 EUR par emplacement pour l'installation de commerces ambulants de type « Food Truck » ou autres engins assimilés sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Sûre.

Le règlement afférent a été approuvé par arrêté grand-ducal du 13 juin 2022 et par décision de la Ministre de l'Intérieur du 27 juin 2022, no de référence 83ex6ee3a/as.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 1<sup>er</sup> juillet 2022  
Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
le Secrétaire, le Bourgmestre,

Date d'affichage: 1<sup>er</sup> juillet 2022